

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Le Président de l'ARJEL présente les perspectives d'évolution du modèle français de régulation des jeux en ligne à la conférence annuelle de l'IAGR (International Association of Gambling Regulators)**

Charles Coppolani est intervenu à Lima (Pérou) devant les régulateurs de jeux de plusieurs pays à l'invitation de l'Association internationale des régulateurs de jeux.

Le Président de l'ARJEL a rappelé qu'en France l'action du régulateur s'inscrit dans le cadre tracé par le législateur : **les leviers** dont il dispose mais aussi **les limites** qui le contraignent sont fixées par la loi.

La politique du régulateur s'appuie sur trois objectifs : protection du joueur, intégrité des paris et enjeux d'ordre public.

A cet égard le modèle français se caractérise par un double choix :

- une régulation technique puissante et efficace fondée sur le *BIG DATA* et captant l'ensemble des données de jeu en temps réel.
- un ensemble de mesures spécifiques qui donne à l'action du régulateur une réelle efficacité. Par exemple l'ARJEL en concertation avec les organisations sportives définit la liste des compétitions ouvertes aux paris ce qui lui permet de sélectionner les moins risquées en terme de manipulations et ce qui explique en partie les bons résultats de la régulation française en ce domaine.

S'agissant des limites et des adaptations nécessaires du modèle français, Charles Coppolani a mis l'accent sur trois points :

- **La limitation de l'offre de jeux en ligne réduit l'attractivité de l'offre régulée** au bénéfice de l'offre illégale : il faut y remédier en autorisant de nouveaux jeux qui respectent le caractère récréatif de cette activité et renforcer l'action contre l'offre illégale.
- **La distinction trop rigide entre le réseau physique et le réseau en ligne ne correspond plus aux évolutions technologiques du secteur et à la vision du joueur** qui joue indifféremment sur les deux réseaux. Une approche commune en matière de jeu problématique est nécessaire.
- Enfin **la fiscalité fondée sur les mises se révèle trop lourde et handicapante** pour l'attractivité du marché régulé qui peine à trouver le développement équilibré garant de sa pérennité.

**En conclusion, le Président de l'ARJEL a insisté sur l'accélération du rythme des changements dans le secteur du jeu : pour s'adapter en temps réel et pour conserver toute son efficacité, le modèle de régulation doit pouvoir disposer d'une autonomie qui lui assurerait toute la réactivité nécessaire.**

Le prochain colloque organisé par l'ARJEL qui se tiendra à Paris le 28 octobre prochain permettra de développer ces thèmes et d'ouvrir un dialogue fructueux avec le législateur. Objectifs de cette manifestation : dresser le bilan de cinq années de régulation du jeu en ligne, établir la liste des adaptations nécessaires et définir les modalités de la rénovation du modèle français de régulation du jeu en ligne.

[Lire l'intervention de Charles Coppolani à Lima : lien sur notre site](#)